## Vingt-sixième session du Comité des forêts – Procédure de correspondance écrite

## Point 8.2. Rapport de situation sur la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et du Plan d'action 2021-2023 y afférent

## Réponse du Secrétariat aux questions écrites des Membres

Le Secrétariat remercie les Membres pour les observations qu'ils ont formulées au sujet du point 8.2 de l'ordre du jour (Rapport de situation sur la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et du Plan d'action 2021-2023 y afférent).

Le Secrétariat remercie l'Union européenne et ses 27 États membres pour leur soutien continu à la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et du Plan d'action 2021-2023 y afférent, en particulier dans le contexte de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, dont la deuxième partie se tiendra prochainement. Il reconnaît l'importance des mesures prévues dans la Stratégie en vue de lutter contre la déforestation et la perte de biodiversité forestière.

Le Secrétariat se félicite du fait que la Nouvelle-Zélande ait salué le travail accompli par la FAO s'agissant de l'intégration de la biodiversité dans les secteurs forestiers, notamment dans le contexte du Plan d'action et de la Stratégie. Il a pris note de la demande de continuer de promouvoir l'intégration de la biodiversité dans le contexte du Cadre mondial de la biodiversité et du suivi en la matière. Il reconnaît aussi que les Membres doivent adapter les pratiques forestières durables à leur contexte national, à leur environnement et à leur économie.

Le Secrétariat remercie l'Australie de soutenir la FAO dans la mise en œuvre de la Stratégie et d'avoir fait des observations détaillées sur la production forestière et la biodiversité. En partenariat avec le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), la FAO a mené une étude sur l'intégration de la biodiversité dans la foresterie, comme le Comité des forêts l'avait demandé à sa vingt-cinquième session, afin de partager les bonnes pratiques sur les solutions qui permettent d'équilibrer conservation et utilisation durable de la biodiversité forestière. Le rapport de cette étude, qui sera présenté lors de la huitième Semaine mondiale des forêts, traite de bon nombre des points soulevés par l'Australie, y compris la comparaison entre préservation et partage des terres.

Le Secrétariat a pris note de la demande de l'Australie visant à la définition d'un plan d'action 2024-2027 équilibré qui tienne compte de diverses approches de l'intégration de la biodiversité.

Le Secrétariat a pris note des suggestions faites par l'Australie concernant le rapport de la vingt-sixième session du Comité des forêts.

Le Secrétariat remercie l'Argentine pour ses observations sur la Stratégie et les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action. Il prend note de la recommandation de l'Argentine, visant à l'adoption d'une approche équilibrée de l'agriculture durable et de la transformation des systèmes agroalimentaires, qui tienne compte des besoins, des capacités et des priorités des Membres.

S'agissant de la question sur le paragraphe 24 concernant la mise en évidence de l'utilité de l'outil pour l'évaluation de la performance de l'agroécologie (TAPE) par rapport aux autres outils de la FAO, le

Secrétariat en a fait un produit réalisé du Plan d'action 2021-2023, également en raison de son utilisation potentielle, comme il conviendra, comme un des outils d'évaluation multidimensionnelle existants.

Le Secrétariat prend note des observations de l'Argentine sur le projet de plan d'action 2024-2027. S'agissant du champ d'action envisagé concernant les pesticides, la FAO travaillera à la sensibilisation, au recensement des pesticides très dangereux, au renforcement des capacités de contrôle réglementaire ainsi qu'à la mise à l'essai de solutions de substitution et à la généralisation de leur emploi. Pour ce qui est des références à la Convention de Rotterdam, la FAO prend note des points soulevés par l'Argentine et va supprimer les objectifs qui renvoient aux mesures à prendre par les Parties, tout en conservant ceux qui concernent le travail du Secrétariat.

S'agissant de l'observation de l'Argentine sur l'initiative inter-divisions sur la déforestation, le Secrétariat indique que la FAO a continué de soutenir l'effort déployé à l'échelle du système des Nations Unies en réponse à l'initiative «Inverser le cours de la déforestation». On a renforcé le travail transversal à cet égard, en se concentrant sur les enjeux et les possibilités de collaboration plutôt que sur une initiative inter-divisions particulière. Ce travail a donné plusieurs résultats, par exemple la préparation du point de l'ordre du jour conjoint sur les liens entre agriculture et forêts (point 2.8 de la vingt-huitième session du Comité de l'agriculture et point 6 de la vingt-sixième session du Comité des forêts), des documents techniques conjoints et le travail concernant le programme Impact dans le cadre de la septième reconstitution du FEM sur les systèmes alimentaires, l'exploitation et la restauration des sols.

Le Secrétariat a également pris note de l'observation de la Fédération de Russie selon laquelle, lors de l'examen du projet de plan d'action 2024-2027, il fallait tenir compte du fait que le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 n'était pas encore approuvé.

Le Secrétariat remercie les États-Unis d'Amérique pour leur soutien à l'intégration de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture et pour leurs commentaires positifs sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et du Plan d'action 2021-2023 y afférent ainsi que sur le projet de plan d'action 2024-2027.

Le Secrétariat a pris note des réserves des États-Unis d'Amérique sur le résultat à atteindre proposé s'agissant d'aider les pays à éliminer les politiques publiques qui nuisent à la biodiversité, et aussi de la proposition d'élaborer et d'appliquer des mesures d'incitation à la conservation des ressources naturelles, y compris la biodiversité. Il tiendra compte de ces points lorsqu'il mettra la dernière main au plan d'action 2024-2027.

Le Secrétariat confirme que la FAO œuvre à l'intégration de la biodiversité au titre de l'approche «Une seule santé» dans le cadre de son travail au sein de l'Alliance quadripartite et dans ses propres programmes, y compris le domaine prioritaire du programme «Une seule santé».